

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'APR-UQAM
tenue le jeudi 2 mai 2024 à 10 h 00 à la salle A-R415**

Présences : Nicole Carignan
Claude Felteau
Winnie Frohn
José E. Igartua
Lucie Lamontagne
Anne Rochette

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024
3. Affaires en découlant
4. Informations
 - 4.1 Informations de la présidente
 - 4.2 Informations sur la conférence annuelle 2025 de l'ARUCC
 - 4.3 Informations de la registraire
 - 4.4 Site web
 - 4.5 Comité des communications
 - 4.6 Comité d'organisation du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM
5. États financiers et prévisions budgétaires
 - 5.1 États financiers pour l'exercice 2023-2024 et rapport de l'observateur aux comptes
 - 5.2 Prévisions budgétaires pour l'exercice 2024-2025
6. Fonds APR-UQAM
 - 6.1 Capitalisation du Fonds APR-UQAM
 - 6.2 Indexation du montant des bourses APR-UQAM
7. Attribution du statut de membre honoraire
8. Assemblée générale du 15 mai 2024
 - 8.1 Projet d'ordre du jour
 - 8.2 Présidence d'assemblée, présidence d'élection et scrutateurs
 - 8.3 Rapport d'activités 2023-2024
 - 8.4 Informations sur l'organisation
9. Historique de l'APR-UQAM dans le site web
10. Activités culturelles et sociales
11. Bulletin
12. Divers
 - 12.1 Prochaine réunion du conseil d'administration

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Claude Felteau, appuyée par José E. Igartua, l'ordre du jour de la réunion du 2 mai 2024 est adopté à l'unanimité tel que modifié en séance.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024

Sur proposition de Winnie Frohn, appuyée par Claude Felteau, le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024 est adopté à l'unanimité tel que modifié en séance.

3. Affaires en découlant

Point 1 : La présidente a fait parvenir une lettre de remerciement à Mme Audrey-Krystel Barbeau, professeure au Département de musique, pour la présentation de sa conférence intitulée « Les effets de la musique sur la santé des adultes », qui a eu lieu le mardi 30 avril dernier. Sa présentation a charmé les nombreux participants.

Point 2 : Au sujet du futur logo de l'APR-UQAM, les membres du conseil d'administration ont évalué trois propositions qui n'ont pas reçu un fort intérêt et ont été considérées comme un peu décevantes. Des discussions ont mené à de nouvelles pistes plus évocatrices pour les membres de l'association. Cette question du logo sera mise à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du Comité des communications et une réunion avec Mme Marie-Ève Rochon du Service des communications est prévue pour le 8 mai 2024 pour de nouvelles propositions.

Point 3 : La présidente a fait le suivi pour un atelier sur la cybersécurité. Elle a été référée à un expert de la police de Montréal sur la maltraitance des personnes âgées. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration de septembre prochain.

4. Informations

4.1 Informations de la présidente

L'APR-UQAM a été invitée à la Remise des Prix du Mérite de l'UQAM qui a eu lieu le 30 avril dernier. La présidente et la vice-présidente y ont participé. Les 14 Prix du mérite dans neuf catégories ont récompensé des personnes ou des équipes qui se sont démarquées par leur contribution remarquable à l'enseignement, à la recherche, à la création ou au développement de l'UQAM. L'accompagnement musical de cette cérémonie a été assuré par deux étudiantes de l'UQAM : Éléonore Lagacé (baccalauréat en musique) et sa sœur, Florence K (doctorat en psychologie). Elles ont interprété des extraits de chansons choisies par les lauréates et lauréats.

4.2 Informations sur la conférence annuelle 2025 de l'ARUCC

Une première rencontre du comité d'organisation a eu lieu avec les trois membres de l'APR-UQAM et les trois membres de l'ARUM. Les tâches ont été attribuées à chacun des membres. Ce comité a prévu des rencontres hebdomadaires, si pertinentes, tout au long de l'année.

4.3 Informations de la registraire

En date du 1^{er} mai, 161 membres étaient en règle, 140 avaient payé leur cotisation et il y avait 21 membres pour lesquels l'inscription était gratuite et ce, en moins d'un mois. Parmi ces membres, 141 ont ou avaient créé leur profil, 103 ont payé par carte de crédit ou par virement bancaire (Intercaisse ou Interac). Parmi les membres ayant déjà créé leur profil, 38 n'ont pas encore payé leur cotisation alors que 64 autres membres en attente de paiement n'avaient pas encore créé leur profil. Des rappels personnalisés seront envoyés la semaine prochaine pour ceux avec profil et aussi ceux sans profil. Un dernier rappel sera fait en juin.

L'AQRP a contacté notre association pour lui offrir de devenir une association partenaire. Un tel partenariat permettrait qu'un montant de 25 \$ pour tout membre de l'APR-UQAM qui deviendrait membre de l'AQRP soit remis à l'Association ou déduit du montant de la cotisation du membre à l'AQRP. Cette offre sera discutée à la réunion de septembre prochain.

4.4 Site web

Le webmestre, José E. Igartua, a effectué quelques modifications au site web. Il a aussi simplifié les menus du site en enlevant des menus qui ne menaient plus à du contenu.

4.5 Comité des communications

Le comité s'est réuni une deuxième fois, le 23 avril dernier, en présence de Mme Isabelle Mahy spécialiste en communication. La discussion a été enrichissante et une prochaine rencontre est prévue le 2 mai 2024.

4.6 Comité d'organisation du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM

Une première rencontre des membres du comité, composé de Gladys Benudiz, Linda Gattuso et Marjolaine St-Pierre, en présence de la présidente Nicole Carignan, a eu lieu le 16 avril 2024. Plusieurs idées sur l'organisation de cette activité ont été discutées. Une prochaine rencontre est prévue le 17 juin prochain.

5. États financiers et prévisions budgétaires

5.1 États financiers pour l'exercice 2023-2024 et rapport de l'observateur aux comptes

Le trésorier Claude Felteau présente les états financiers de l'exercice 2023-2024 et le rapport de l'observateur aux comptes. Depuis la dernière réunion du conseil d'administration, il n'y a pas eu de variations importantes dans les états financiers préliminaires qui y avaient été présentés. Les commentaires de l'observateur aux comptes ont été tenus en compte pour le rapport final.

Résolution CA2023-24-07 Adoption des états financiers de l'exercice 2023-2024

- Attendu l'article 4.6 c) des Règlements généraux qui établit que le conseil d'administration est responsable de l'adoption des états financiers;
- Attendu l'article 7.3 des Règlements généraux qui établit que le trésorier doit présenter les états financiers à l'observateur aux comptes avant de les déposer pour approbation au conseil d'administration;
- Attendu la clôture de l'exercice financier 2023-2024 le 31 mars 2024;
- Attendu le rapport de l'observateur aux comptes pour l'exercice 2023-2024;
- Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par José E. Igartua, appuyé par Winnie Frohn, d'adopter les états financiers de l'exercice 2023-2024 tels qu'examinés préalablement par l'observateur aux comptes et présentés en séance par le trésorier de l'Association.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Prévisions budgétaires pour l'exercice 2024-2025

Le trésorier présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024-2025, qui sont comparables à celles de l'année précédente mais qui en diffèrent, en raison de l'augmentation des frais de postes, de la diminution des frais de voyage ainsi que d'un montant additionnel de 4 500 \$ prévu pour les fêtes du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM.

Résolution CA2023-24-08 Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2024-2025

- Attendu l'article 4.6 c) des Règlements généraux qui établit que le conseil d'administration est responsable de l'adoption des prévisions budgétaires, incluant le montant de la cotisation annuelle des membres;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Winnie Frohn, appuyée par José E. Igartua, d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024-2025, telles que présentées et précisées en séance par le trésorier de l'Association.

Adoptée à l'unanimité.

6. Fonds APR-UQAM

6.1 Capitalisation du Fonds APR-UQAM

Philippe Barbaud a fait un don substantiel qui a permis d'atteindre le seuil de capitalisation et de pouvoir maintenant obtenir les intérêts générés par ce placement afin de remettre des bourses plus généreuses.

Résolution CA2023-24-09 Création du Fonds de bourse capitalisé APR-UQAM

Attendu les recommandations du Comité sur la pérennité du Fonds APR-UQAM mis sur pied à l'automne 2019 pour examiner la situation du fonds;

Attendu la résolution adoptée par le conseil d'administration à sa séance du 20 novembre 2019 à l'effet de lancer une campagne de financement dans le but d'amasser la somme nécessaire pour procéder à l'ouverture d'un fonds capitalisé;

Attendu la campagne de financement menée depuis décembre 2019 avec l'appui de la Fondation de l'UQAM;

Attendu l'atteinte en avril 2024 de la somme requise pour la capitalisation du fonds;

Il est proposé par Anne Rochette, appuyée par Nicole Carignan, de procéder à la création du Fonds de bourse capitalisé APR-UQAM à la Fondation de l'UQAM, d'y verser la somme de 25 000 \$ requise pour la capitalisation et d'y verser, par la suite, l'excédent des contributions annuelles après l'attribution des bourses APR-UQAM.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Indexation du montant des bourses APR-UQAM

Le montant actuel de 1 000 \$ des deux bourses offertes par l'APR-UQAM est considéré comme faible et non-compétitif par rapport aux autres bourses octroyées par la Fondation de l'UQAM. Le conseil d'administration désire donc augmenter la valeur de la bourse de l'APR-UQAM à 1 500 \$, montant identique à celui de la bourse offerte par le SPUQ.

Résolution CA2023-24-10 Majoration du montant des bourses APR-UQAM

Attendu la résolution AG19-06 adoptée par l'assemblée générale des membres de l'APR-UQAM le 22 mai 2019 à l'effet de diminuer le montant des bourses APR-UQAM de 2 000 \$ à 1 000 \$, afin de tenir compte de la baisse des revenus en dons enregistrée au cours des dernières années;

Attendu les recommandations du Comité sur la pérennité du Fonds APR-UQAM mis sur pied à l'automne 2019 pour examiner la situation du fonds;

Attendu la résolution adoptée par le conseil d'administration à sa séance du 20 novembre 2019 à l'effet de lancer une campagne de financement dans le but d'amasser la somme nécessaire pour procéder à l'ouverture d'un fonds capitalisé, tout en maintenant l'octroi de deux bourses annuelles de 1 000 \$ pendant la durée de la campagne;

Attendu la volonté exprimée par les membres que le montant des bourses soit revu à la hausse aussitôt que la somme nécessaire à la capitalisation serait atteinte;

Attendu la création du Fonds de bourse capitalisé APR-UQAM en mai 2024;

Il est proposé par Nicole Carignan, appuyée par Anne Rochette, de majorer le montant des deux bourses APR-UQAM octroyées annuellement à 1 500 \$ chacune dès le concours d'automne 2024.

Adoptée à l'unanimité.

7. Attribution du statut de membre honoraire

Les deux seuls membres qui avaient le statut de membres honoraires, Roch Meynard et Yvon Pageau, étant décédés en 2023, les membres du conseil discutent de l'attribution du statut de membre honoraire à trois anciens présidents ou présidente de l'Association qui se sont particulièrement démarqués par leur implication exceptionnelle au sein de l'APR-UQAM pendant de nombreuses années : Philippe Barbaud, Monique Lemieux et Yvon Pépin.

Les membres du conseil adoptent une première résolution visant à clarifier le mode d'attribution du statut de membre honoraire, précisant qu'il revient au conseil d'administration de le décerner. Par la suite, trois résolutions sont adoptées pour attribuer le statut de membre honoraire à Philippe Barbaud, Monique Lemieux et Yvon Pépin.

Résolution CA2023-24-11 Attribution du statut de membre honoraire

Attendu les Règlements généraux de l'APR-UQAM adoptés par le conseil d'administration le 7 avril 2021 et ratifiés par l'assemblée générale le 19 mai 2021;

Attendu l'article 2.3 des Règlements généraux qui stipule que l'association peut offrir le statut de membre honoraire à tout membre actif qu'elle désire honorer;

Attendu la nécessité d'établir une procédure pour l'attribution du statut de membre honoraire;

Il est proposé par Lucie Lamontagne, appuyée par Claude Felteau, que le statut de membre honoraire soit attribué par le conseil d'administration après étude des candidatures soumises à cet effet.

Cette résolution remplace et annule toute autre résolution ayant pu être adoptée antérieurement quant aux conditions ou à la procédure d'attribution du statut de membre honoraire.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution CA2023-24-12 Attribution du statut de membre honoraire à Philippe Barbaud

Attendu les Règlements généraux de l'APR-UQAM adoptés par le conseil d'administration le 7 avril 2021 et ratifiés par l'assemblée générale le 19 mai 2021;

Attendu l'article 2.3 des Règlements généraux qui stipule que l'association peut offrir le statut de membre honoraire à tout membre actif qu'elle désire honorer;

Attendu la résolution CA2023-24-11 qui confie le soin au conseil d'administration d'accorder le statut de membre honoraire après étude des candidatures soumises;

Attendu le souhait du conseil d'administration d'honorer la contribution exceptionnelle de Philippe Barbaud, président de l'APR-UQAM de 2006 à 2011, et son implication à l'égard de la campagne de financement du Fonds APR-UQAM;

Il est proposé par Anne Rochette, appuyée par Nicole Carignan, d'attribuer le statut de membre honoraire à Philippe Barbaud en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'APR-UQAM.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution CA2023-24-13 Attribution du statut de membre honoraire à Monique Lemieux

- Attendu les Règlements généraux de l'APR-UQAM adoptés par le conseil d'administration le 7 avril 2021 et ratifiés par l'assemblée générale le 19 mai 2021;
- Attendu l'article 2.3 des Règlements généraux qui stipule que l'association peut offrir le statut de membre honoraire à tout membre actif qu'elle désire honorer;
- Attendu la résolution CA2023-24-11 qui confie le soin au conseil d'administration d'accorder le statut de membre honoraire après étude des candidatures soumises;
- Attendu le souhait du conseil d'administration d'honorer la contribution exceptionnelle de Monique Lemieux, présidente de l'APR-UQAM de 2020 à 2022, co-fondatrice du Projet Solidarité et directrice du bulletin *Pour la suite du monde* de 2004 à 2010, entre autres responsabilités;

Il est proposé par Claude Felteau, appuyé par Anne Rochette, d'attribuer le statut de membre honoraire à Monique Lemieux en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'APR-UQAM.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution CA2023-24-14 Attribution du statut de membre honoraire à Yvon Pépin

- Attendu les Règlements généraux de l'APR-UQAM adoptés par le conseil d'administration le 7 avril 2021 et ratifiés par l'assemblée générale le 19 mai 2021;
- Attendu l'article 2.3 des Règlements généraux qui stipule que l'association peut offrir le statut de membre honoraire à tout membre actif qu'elle désire honorer;
- Attendu la résolution CA2023-24-11 qui confie le soin au conseil d'administration d'accorder le statut de membre honoraire après étude des candidatures soumises;
- Attendu le souhait du conseil d'administration d'honorer la contribution exceptionnelle de Yvon Pépin, président de l'APR-UQAM de 2011 à 2013 et registraire de 2014 à 2023, entre autres responsabilités;

Il est proposé par Claude Felteau, appuyé par Lucie Lamontagne, d'attribuer le statut de membre honoraire à Yvon Pépin en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'APR-UQAM.

Adoptée à l'unanimité.

8. Assemblée générale du 15 mai 2024

8.1 Projet d'ordre du jour

Le conseil d'administration finalise le projet d'ordre du jour pour l'assemblée générale du 15 mai 2024.

Le rôle de chacun des membres du conseil d'administration pour l'assemblée générale est discuté ainsi que le mode de transmission des documents pertinents aux membres.

8.2 Présidence d'assemblée, présidence d'élection et scrutateurs

Monique Lemieux a accepté d'agir comme présidente d'assemblée pour l'assemblée générale du 15 mai prochain.

Concernant l'élection des membres au conseil d'administration, sept personnes ont déjà manifesté leur intérêt à participer aux travaux du conseil pour la prochaine année et ainsi pourvoir les sept postes vacants. José E. Igartua, qui ne souhaite pas renouveler son mandat au sein du conseil, a accepté d'être président d'élection. Des bulletins de vote seront préparés au cas où d'autres candidatures se manifestent lors de l'assemblée générale et qu'un vote d'élection soit nécessaire.

8.3 Rapport d'activités 2023-2024

Anne Rochette présente une première version du rapport d'activités du conseil d'administration pour l'année 2023-2024. Les suggestions de corrections faites par les membres du conseil seront intégrées dans la version finale. Le rapport d'activités sera envoyé en même temps que les autres documents pour l'assemblée générale.

8.4 Informations sur l'organisation

La présidente sera responsable du lunch après l'assemblée générale et Mme Roxane Beauchemin du SPUQ nous apportera son aide lors de cette étape.

9. Historique de l'APR-UQAM dans le site web

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document préparé par José E. Igartua sur l'historique de l'APR-UQAM. Ce document est discuté et le conseil accepte qu'il soit incorporé dans le site web de l'association. Les membres du conseil tiennent à remercier tout particulièrement José E. Igartua pour l'excellence de ce texte qui permet d'entrevoir la façon dont l'Association veut se projeter dans le futur.

10. Activités culturelles et sociales

La présidente donne un aperçu des activités culturelles et sociales pour la prochaine année. La première activité est une visite guidée de l'exposition *Olmèques et les civilisations du golfe du Mexique* présentée au Musée de Pointe-à-Callières le 11 septembre 2024. L'exposition sera précédée d'un lunch au bistrot du musée. Le coût de l'inscription à l'exposition est de 20 \$ par personne.

Le 7 mai 2024, la présidente rencontrera monsieur Haroun Chettab, responsable de la Plaque Tournante (espace disponible à la COOP-UQAM), où des auteurs de l'APR-UQAM pourraient présenter leur dernière parution de livres.

11. Bulletin

Le prochain numéro du bulletin, le n° 87, Automne 2024, sera consacré à la revitalisation du Quartier Latin. Winnie Frohn travaille actuellement sur les entrevues de personnes impliquées dans cette nouvelle politique.

Le bulletin n° 88, Printemps 2025, sera axé sur la sécurité et la santé. Il est prévu que des personnes pourraient participer à ce numéro via un comité de rédaction à venir.

12. Divers

12.1 Prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra à la suite de l'assemblée générale, le 15 mai 2024, vers 14 h 00.

La présidente tient à remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration pour leur implication, leur collaboration, leur professionnalisme dans tout le travail accompli au cours de la dernière année.

Les membres du conseil remercient la présidente pour l'énorme travail qu'elle a accompli et surtout sa direction ouverte et stimulante.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 13 h 00.